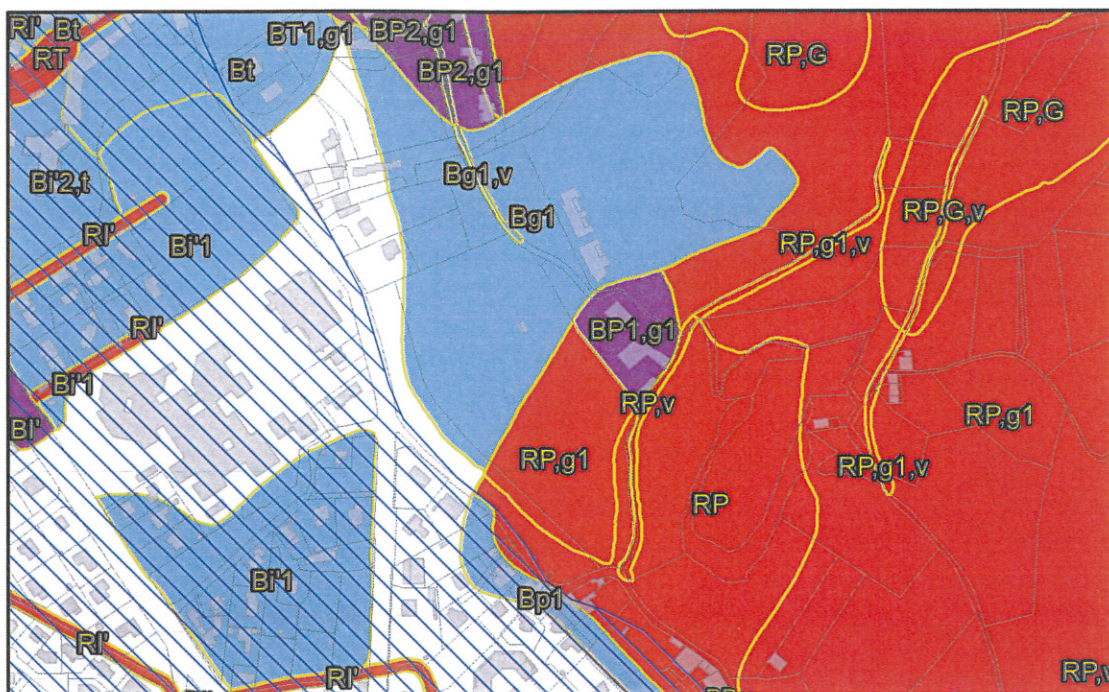


FONTANIL-CORNILLON _ SITE DE CLARETIERE

Extrait du zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles, approuvé par arrêté préfectoral n° 2007-07643 du 07 septembre 2007.

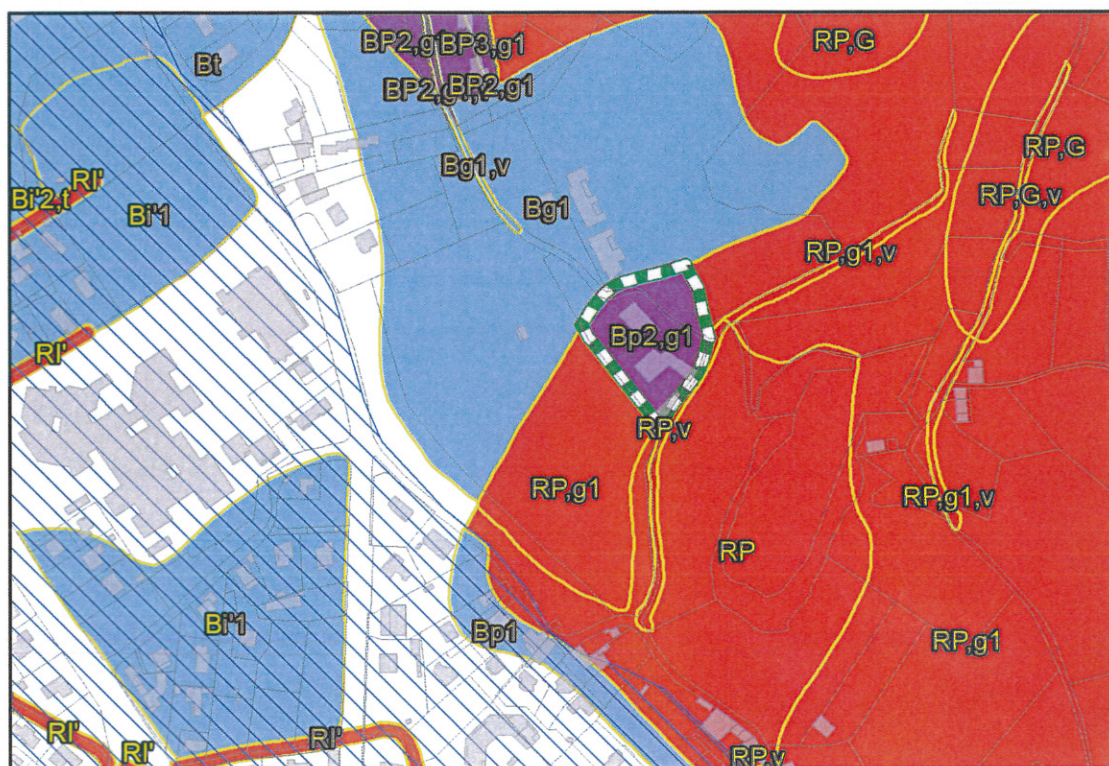


Nouveau zonage réglementaire avec application du règlement de la zone bleue "Bp2,g1"



Zone violette BP1,g1 de la Claretière avec application du règlement de la zone bleue Bp2,g1

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour :
Grenoble le 25 JUIL. 2013
Le Préfet
Richard Samuel
Richard SAMUEL



PPRI Isère Aval
 Prescription
 zones de projets possibles sous maîtrise collective
 Interdiction